



courrier huissier de justice

Par **andper**, le **24/02/2010** à **16:08**

Bonjour

j'ai une dette d'un montant qlq peu élevé, dont j'ignore le montant total, mais j'estime à moins de 8000 euros.

Je suis en cours de recouvrement de cette dette chez un huissier de justice. Actuellement je rembourse la somme de 100 euros chaque mois. Mon épouse est sans emploi depuis 2 ans, et devrait être au bénéfice du RSA, si accord de la CAF.

Je suis sans emploi depuis fin janvier, mon dossier pole emploi est en cours d'études.

Voilà ma situation actuelle.

Ce jour, l'huissier en question m'a envoyé un courrier me signifiant que la somme de 100 euros devient insuffisante et exige un remboursement mensuel de 400 euros. Il a joint un ordre de virement à son courrier. Cet huissier me fait savoir qu'à défaut d'accord, il serait je cite: "contraint de procéder par voie de saisie, qui aura pour conséquence d'augmenter les frais à votre charge".

Sa demande est-elle justifiée? Quel moyen ais-je pour contester cette demande?
dans l'attente de vous lire,

cordialement

Par **001**, le **01/03/2010** à **13:58**

bonjour,

le créancier est en droit de remettre en cause l'accord amiable, le jugement disposant que vous devez rembourser une somme déterminée sans échelonnement

si reellement vous ne pouvez rembourser, soit vous saisissez le jex d'une demande de délai de grace soit vous envisagez un dossier de surendettement